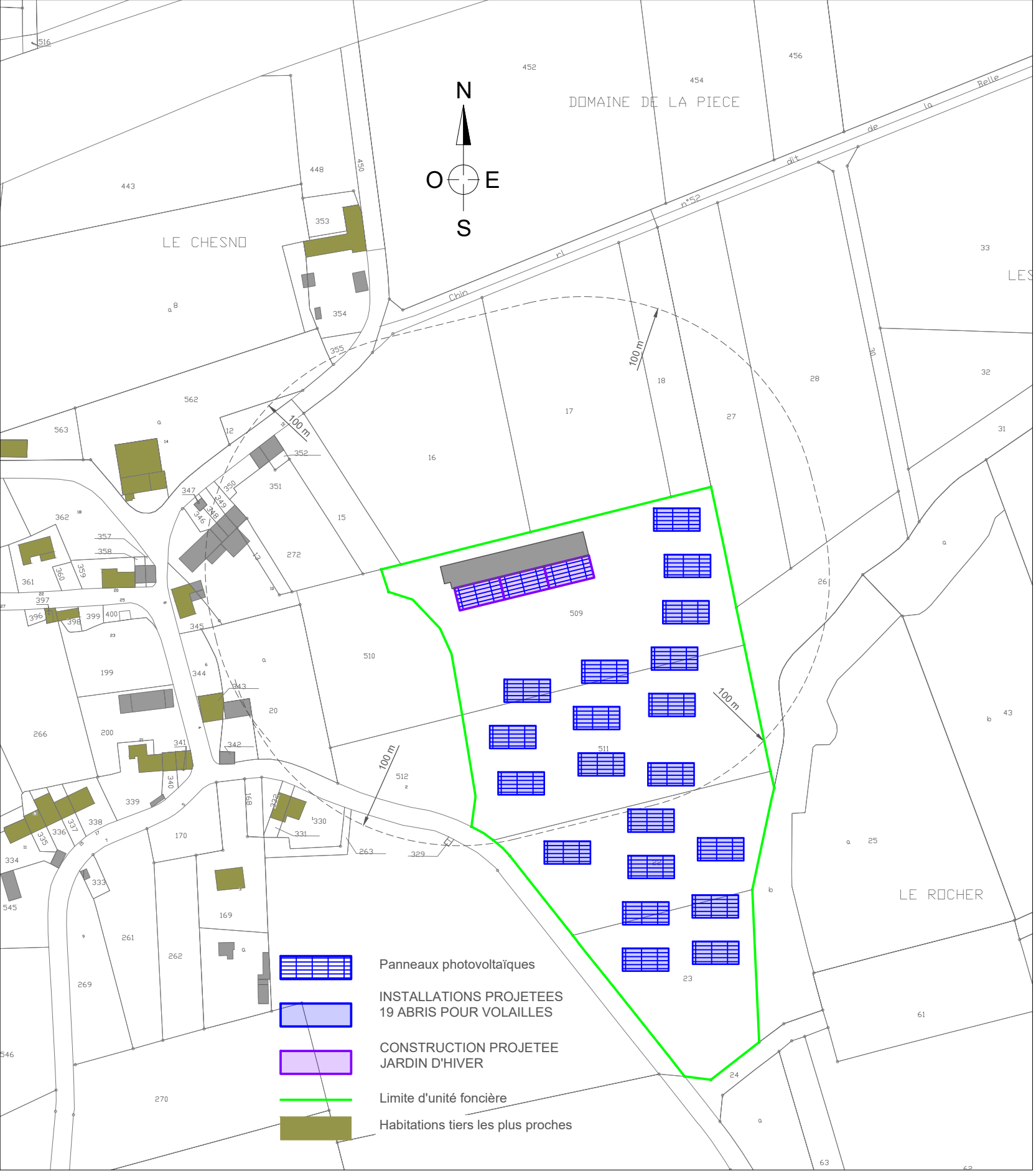
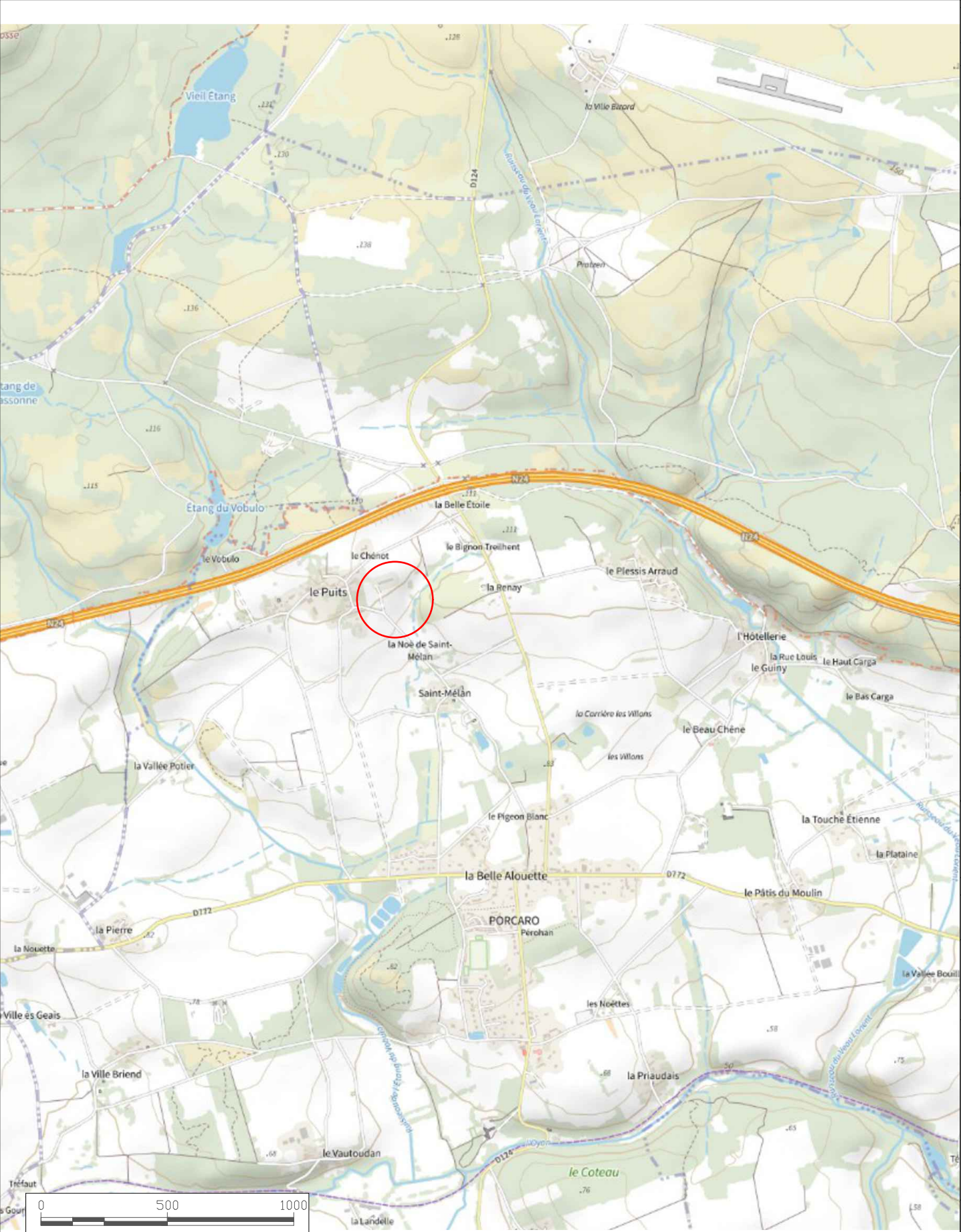




PC 1		PLAN DE SITUATION / CADASTRE		 ACTIS Architecture et Bâtiment CS 31609 - rue André Malraux 50009 SAINT-LO cedex	
EXTENSION D'UN BÂTIMENT D'ELEVAGE AVICOLE POUR JARDIN D'HIVER ET INSTALLATIONS DE 19 OMBRIERES avec couvertures panneaux photovoltaïques		E.I. HOUËIX FABIENNE			
29, Le Puits 56380 PORCARO		29, Le Puits 56380 PORCARO		03/2026	
PHASE : Permis de construire		ECHELLES : 1/20000 - 1/2000			

Ce dossier de plans est exclusivement destiné à l'autorité administrative dans le cas d'une demande de permis de construire. Ces plans de conception ne sont pas destinés à être utilisés pour la réalisation des travaux et ne sauraient servir en aucun cas de plan d'exécution sur chantier (chaque entreprise devra vérifier les côtes sur site et élaborer ses propres plans d'exécution).

Le maître d'ouvrage devra souscrire une assurance construction dommage ouvrage obligatoire.

Le maître d'ouvrage devra désigner un coordinateur de chantier en matière de sécurité et protection de la santé selon la loi n° 93 1418 du 13/12/1993.

Le maître d'ouvrage atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Il est fortement recommandé de faire réaliser une étude géotechnique (étude de sol) avant réalisation des travaux.